

Publié le 6/07/23
Mis en ligne le 6/07/23

Rapport d'activités

2022



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/23
Date de réception préfecture : 05/07/23

**GRAND
QUÉRET**

Communauté
d'Agglomération





Edité en juin 2023

Crédits photos : Collection Grand Guéret - JM. PERICAT - S. PAROUTY -
L. PRUNIERES - Pixabay > Annca / Hebi B. / Gerd Altmann

IPNS

Accusé de réception en préfecture
1023-00034925-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

SOMMAIRE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Habitat p.8
- Urbanisme p.10
- Accueil des Gens du Voyage p.12
- Politique de la Ville p.14
- Plan Climat Air Énergie Territorial p.16
- Fibre p.18

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

- Tiers-Lieux « La Quincaillerie » p.22
- Europe / Leader / Coopération p.24

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret, Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, RAM du Grand Guéret p.28

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

- Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, réseau de lecturepublique p.32

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

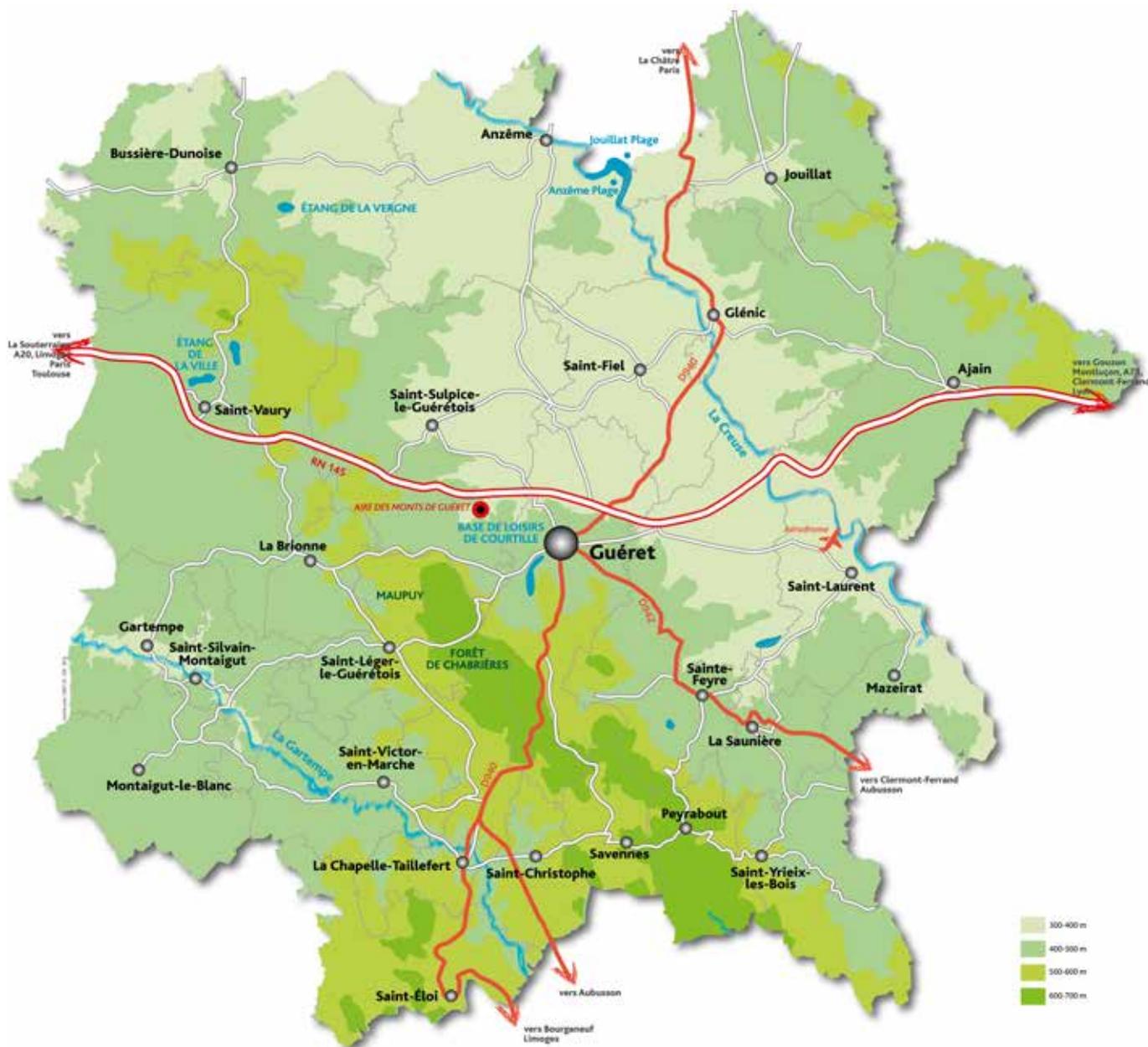
- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales p.36
- GEMAPI p.38
- Service Public d'Assainissement Non Collectif p.40
- Bureau d'études p.42
- Transports publics p.44

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Développement économique p.48
- Sports Nature p.52
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » p.54
- Hébergements touristiques p.56

25 COMMUNES MEMBRES

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise
La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat
Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel
Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guéretois - Saint-Silvain-Montaigut
Saint-Sulpice-le-Guéretois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois -
Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes



- 15 décembre 1992 -
Naissance du District
du Pays de Guéret Saint-Vaury.
Président : André LEJEUNE.

- 1^{er} décembre 1999 -
Transformation en Communauté de
Communes de Guéret Saint-Vaury.
17 communes membres, puis 19 en
2003. Présidents : André LEJEUNE, puis
Michel VERGNIER en octobre 2009.

- 1^{er} janvier 2013 -
Transformation en Communauté
d'Agglomération du Grand Guéret.
22 communes membres, puis 25 en
2018. Présidents : Michel VERGNIER,
puis Eric CORREIA depuis avril 2014.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



[Ajain]
La Croix de Villandry



[Anzême]
Les gorges de la Creuse



[La Brionne]
Le lavoir de Larpent



[Bussière-Dunoise]
L'étang de la Vergne



[La Chapelle-Taillefert]
Le bourg



[Gartempe]
L'église



[Glénic]
Le viaduc



[Guéret]
Le centre-ville



[Jouillat]
La plage de Pêchadoire



[Mazeirat]
L'église



[Montaigut-le-Blanc]
Le château



[Peyrabout]
La cabane du cantonnier



[Saint-Christophe]
Le clocher



[Saint-Eloi]
Le bourg



[Saint-Fiel]
Le viaduc



[Saint-Laurent]
Le bourg



[Saint-Léger-le-Guérétois]
Le bourg



[Saint-Silvain-Montaigut]
La fontaine des Galeux



[Saint-Sulpice-le-Guérétois]
Le pont de la Naute



[Saint-Vaury]
La statue de Saint-Valéric



[Saint-Yrieix-les-Bois]
Le bourg



[Sainte-Feyre]
Le château de Sainte-Feyre



[Saint-Victor-en-Marche]
L'église



[La Saunière]
Le château du Théret



[Savennes]
L'église

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



Accusé de réception en préfecture
023-200034826-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les services de la Direction de l'Aménagement du Territoire :

- Habitat p.8
- Urbanisme p.10
- Accueil des Gens du Voyage p.12
- Politique de la Ville p.14
- Plan Climat Air Energie Territorial p.16
- Fibre p.18

Compétences liées à la direction :

• obligatoires

- Procédures d'élaboration, révision des documents d'urbanisme communaux (PLU, Cartes communales) ; Mise en place de documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale (SCOT, PLUI) ; Mise en œuvre droit de préemption urbain ; Suivi des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) ; Instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle des 20 communes adhérant au service mutualisé ; Conseil aux communes sur les procédures ainsi qu'aux pétitionnaires ; Animation du réseau des communes ; Mise en place de la dématérialisation des procédures
- Pilotage OPAH-RU de Guéret ; Mise en place d'une Opération de Restauration immobilière (ORI) sur Guéret ; Participation au programme Action Cœur de Ville ; Financement des Programmes d'intérêt général ; Suivi partenarial du dispositif Plate-forme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) ; Financement d'opérations de production de logements sociaux
- Rédaction, animation et évaluation du Contrat de Ville ; Rédaction et évaluation des documents stratégiques ; Gestion de l'appel à projet annuel
- Gestion d'une aire permanente des Gens du Voyage ; Accueil et suivi des familles via un prestataire de services ; Suivi technique du site (grosses réparations, amélioration continue)
- Gestion du site de l'aérodrome de Guéret Saint-Laurent

• optionnelles

- Développement des énergies renouvelables ; Soutien des communes dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie ; Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Réflexion sur les mobilités douces

• facultatives

- Suivi et animation du plan de développement de la fibre optique sur les communes de la région de la vallée de la Vienne en lien avec l'opérateur Orange.
- Gestion, animation et financement des dispositifs d'aides à l'habitat privé (opération façades, assainissement)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Préfecture de la Région Centre, 05/07/2023



HABITAT

2022 est une année de poursuite des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat du territoire : OPAH-RU de Guéret, aide à la rénovation des façades, participation au financement des PIG départementaux sur la rénovation énergétique, le logement dégradé, l'adaptation au vieillissement et au handicap et l'assainissement.

2022 est également une année de transition avec le lancement du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), qui sera élaboré en 2023 et mis en œuvre sur la période 2024/2029.

► Les missions du service ◀

- Elaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat
- Aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé :
 - Opération d'incitation à la rénovation des façades (pour les communes ayant fait des travaux d'embellissement de centre bourgs)
 - Programmes d'Intérêt Général départementaux (adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne et rénovation énergétique) : aides aux travaux et cofinancement de l'équipe d'animation Creuse Habitat
 - Mise aux normes de l'assainissement non collectif ou raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain de Guéret : financement de l'équipe d'animation SOLIHA et aides aux travaux
- Financement des projets de développement de l'offre locative sociale publique

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

► Les actions phares de 2022 ◀

✓ L'opération façade a battu son plein en 2022 ! L'objectif était de participer à l'embellissement des centres bourgs en rénovant les façades (enduits, mise en peinture) et par la même occasion de contribuer aux économies d'énergies (changement des menuiseries, isolation par l'extérieur...). L'enveloppe de subvention a permis de rénover 15 projets en 2022 (99 % de réalisation financière).

✓ L'accompagnement des propriétaires du centre-ville de Guéret s'est poursuivi dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) : Lutte contre l'habitat dégradé, rénovation énergétique, rénovation des façades. Ce travail a été réalisé par l'opérateur SOLIHA, en partenariat avec les acteurs de l'habitat (ANAH, Action logement, Fondation Abbé Pierre, Banque des territoires...).

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget	Subventions de l'Agglo
dépenses fonctionnement	
180 225 €	130 354 € pour
recettes fonctionnement	accompagner 72
80 117 €	projets de rénovation
dépenses investissement	pour 860 384 €
21 050 €	de chiffre d'affaires de
	travaux dont 73 %
	réalisés par des artisans
	du territoire

► Les perspectives 2023 ◀

- Elaboration du PLH 2024/2029 avec le Cabinet Benoit Baduel Conseil :
 - Phase de diagnostic en avril 2023
 - Phase Orientations en juillet 2023
 - Phase Programme d'actions en décembre 2023
 - Adoption en juin 2024 et mise en œuvre 2024/2029
- Poursuite de l'OPAH-RU du centre ville de Guéret avec Soliha et mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur le périmètre
- Poursuite des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat (dispositif façade, soutien au PIG)



URBANISME

Le Service Urbanisme a poursuivi une activité particulièrement dense en 2022 en assurant :

- le suivi des 6 procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux en cours jusqu'aux contributions en termes de planification à l'échelle régionale tout en s'adaptant aux évolutions législatives ;
- l'instruction de 748 autorisations d'urbanisme (AU) sur les 20 communes adhérentes et le conseil en amont sur les projets de développement économique.

En revanche, la mise en place de la dématérialisation de l'enregistrement et de l'instruction des AU n'a pas pu se déployer comme prévu.

► Les missions du service ◀

Le Service Urbanisme a vocation à traduire spatialement et réglementairement dans les documents d'urbanisme le projet de territoire de l'Agglo qui doit permettre un développement équilibré favorisant l'accueil de population et le développement d'activités sur le territoire.

Ses missions s'organisent à travers l'évolution des documents d'urbanisme (12 procédures engagées depuis 2016), la mise en place d'outils d'interventions foncières et l'instruction des Autorisations d'Urbanisme pour le compte des 20 communes* du territoire qui adhèrent au Centre Instructeur Mutualisé.

**La DDT poursuit l'instruction de toutes les Autorisations d'Urbanisme pour les communes de Gartempe, Saint-Eloi, Mazeirat, Peyrabout et Glénic.*

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ Approbation de la Carte Communale de Saint Laurent et du PLU de La Chapelle-Taillefert
- ✓ Arrêt du PLU de Saint Fiel
- ✓ Poursuite des études de révision générale du PLU de Sainte-Feyre et de 2 adaptations du PLU de Guéret
- ✓ Les réflexions engagées sur l'opportunité d'un SCOT à l'échelle départementale, la mise en œuvre du principe de « zéro artificialisation nette » à l'échelle régionale

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget du centre instructeur mutualisé

89 000 €

coût de fonctionnement
comprenant la préparation
et l'installation des outils
informatiques métiers
liés à la dématérialisation
des AU

Permis de construire

167

Déclarations préalables

443

Certificats d'urbanisme

127

► Les perspectives 2023 ◀

- Approbations des révisions générales des PLU de Saint-Fiel et Sainte-Feyre, des adaptations du PLU de Guéret
- Réflexions sur la planification à l'échelle intercommunale (vers l'élaboration d'un PLUI) ou à l'échelle départementale (SCOT)
- Mise en place de la dématérialisation des AU dans les 20 communes adhérentes



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'Accueil des Gens du Voyage a connu une situation relativement perturbée jusqu'au 15 décembre 2022, date à laquelle le site permanent a pu rouvrir. En effet, plusieurs incendies avaient détruit les équipements collectifs.

Un accueil a pu être assuré grâce à la mise à disposition par la ville de Guéret du terrain de l'ancien stade Andrivet, route de la Châtre, où ont été comptabilisées 1916 nuitées.

Plusieurs groupes dits de « Grand Passage » ont également stationné de façon illicite à Guéret et à Saint-Sulpice-le-Guérétois. Ces situations ont relancé les discussions avec les services de l'Etat, du Département et des intercommunalités creusoises, autour de l'aménagement d'un terrain spécifique dédié à ces « Grands Passages » puisqu'il n'en existe pas sur le Département.

► Les missions du service ◀

- Suivi de la gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil permanente des Gens du Voyage, confiée à la société « L'Hacienda » : occupation, paiement des séjours, gestion des incivilités et dégradations
- Programmation des travaux de réparation et/ou d'amélioration du site
- Coordination et partenariat avec le gestionnaire et les acteurs locaux (sécurité publique, travailleurs sociaux, écoles...)
- Participation aux réunions sur le schéma Départemental d'Accueil des GDV qui traite des problématiques des Grands Passages ou de la sédentarisation

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

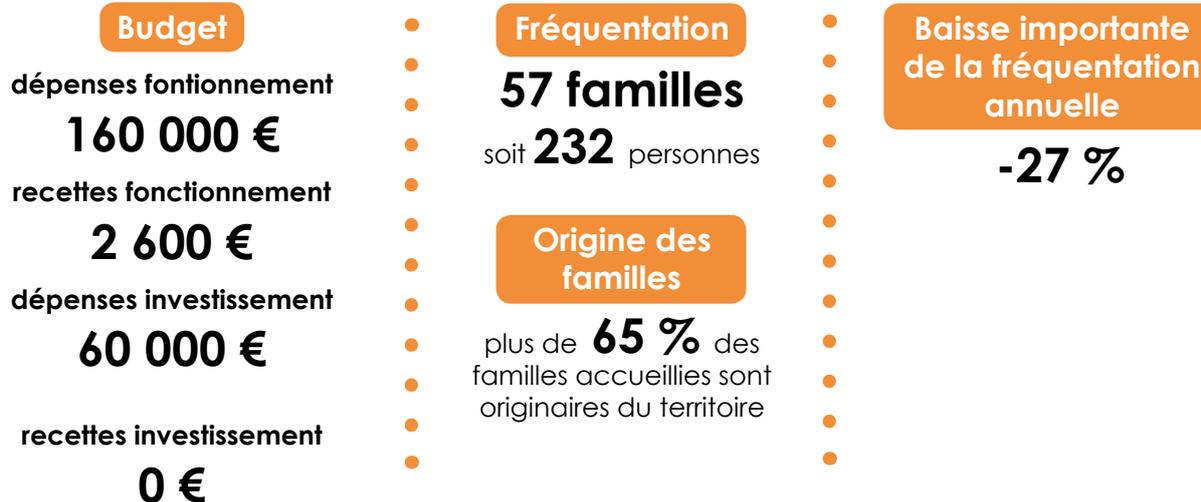
► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ Accueil temporaire sur l'ancien stade Andrivet à Guéret jusqu'à mi-décembre avec la réouverture de l'Aire permanente
- ✓ Gestion de fait des occupations illicites de terrains communaux
- ✓ Relance des réflexions sur la révision du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage, en particulier sur la problématique des « Grands Passages »

Zoom sur l'accueil des familles sur l'ancien stade Andrivet

La mise à disposition de ces terrains a permis à l'Agglo et son prestataire « L'Hacienda » d'assurer une continuité de service pour garantir le stationnement des familles itinérantes. Divers travaux ont été réalisés : alimentation en eau et électricité, empiérement de son accès. La mise en place d'un règlement intérieur spécifique a permis d'encadrer les séjours et les tarifs. Malgré tout, le site n'étant pas fermé, certaines familles se sont installées ou sont reparties sans que les droits de séjour aient été acquittés. En parallèle, un certain nombre d'incivilités a été constaté sur le site avec certains résidents, ce qui a conduit la collectivité à expulser de façon temporaire ou définitive 7 familles. La fin de l'année a également été marquée par une recrudescence des dépôts au fond du site de divers déchets et gravats sans forcément de lien avec les familles accueillies. Parallèlement, les services de l'Agglo ont travaillé à la reconstruction du local d'accueil avec un objectif de renforcement de la sécurité du bâtiment et des installations qu'il comprend (gros œuvre et ouvertures renforcés, vidéo-surveillance, protection des compteurs individualisés...). Concernant les installations illicites : La ville de Guéret et la commune de Saint-Fiel ont subi plusieurs installations illicites de groupes de passage sur le territoire, constitués d'une cinquantaine de caravanes. Les services de l'Agglomération ont accompagné les collectivités pour encadrer a minima ces séjours. Ces situations ont relancé les discussions avec les services de l'Etat, le Département et les intercommunalités creusoises autour de l'aménagement d'un terrain spécifique dédié à ces « Grands Passages » puisqu'il n'en existe pas sur le Département.

► Les chiffres clés de 2022 ◀



► Les perspectives 2023 ◀

- Reconstruction du local d'accueil et reprise du fonctionnement habituel pendant l'été
- Recherches foncières en vue d'aménager une Aire de Grand Passage adaptée aux besoins du territoire



POLITIQUE DE LA VILLE

L'évaluation du Contrat de ville a été validée en juin 2022 et a confirmé la nécessité des actions entreprises. En parallèle, la cité de l'Emploi a pris son envol avec 4 programmes, et les travaux de démolition du 12 Brésard ont démarré.

► Les missions du service ◀

- Animation, coordination et évaluation du contrat de ville du Grand Guéret
- Élaboration et rédaction de tous les documents stratégiques du contrat de ville
- Animation et coordination des réunions avec l'ensemble des partenaires
- Mise en place des outils d'évaluation des politiques mises en œuvre sur le territoire qui permettront de mesurer la réduction des inégalités et de la pauvreté
- Élaboration et suivi de l'appel à projet, suivi et accompagnement des porteurs

► Les actions phares de 2022 ◀

Cité de l'emploi : avec un objectif de retour à l'emploi des habitants du quartier, 4 actions ont été confiés à des partenaires.

→ Emploi des femmes : Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) a mis en place des ateliers auprès de femmes pour dépasser le simple constat des difficultés, inégalités et discriminations dont elles sont victimes, notamment en matière d'insertion professionnelle. L'objectif est de leur permettre de changer de posture et de s'inscrire dans une démarche de projet personnel, social et/ou professionnel. 6 ateliers collectifs de 2h30 menés par les professionnelles (CIP et juriste) ont permis aux femmes présentes d'être sensibilisées aux thématiques de la charge mentale, de l'IAE, de la mixité professionnelle, des violences, etc. 35 participantes ont assisté à ces ateliers. 15 participantes ont continué sur des parcours d'insertion (IAE, CDD, AFPA, etc.).

→ Accompagnement vers et dans l'emploi : ASFEL a engagé notre partenaire pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi vers et dans l'emploi. Avec l'appui du SPIE, il s'agit de permettre l'accès à un emploi durable, en mobilisant les dispositifs de droit commun et en sécurisant le parcours de retour à l'emploi.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

La plus-value de ce dispositif reste l'accompagnement individualisé et personnalisé de 20 chercheurs, au long cours.

→ Étude de faisabilité d'une cantine solidaire : le constat d'un défaut de structure solidaire permettant l'accès à des repas chauds et équilibrés en soirée, en complément du restaurant solidaire du CCAS, a poussé la Communauté d'Agglomération et ses partenaires à investiguer des pistes de réponse. ALISO a été missionné pour réaliser un travail préparatoire validant (ou non) la faisabilité d'une telle structure, assurant un équilibre alimentaire pour les bénéficiaires mais également des emplois pour faire fonctionner la structure.

→ Témoignages de pairs à pairs : Anima, avec la Mission Locale et l'Agglo, ont organisé un temps d'échange auprès de jeunes en manque de repère autour de témoignages de parcours personnels et professionnels d'hommes et de femmes qui ont vécu dans le quartier. 4 jeunes de la MiLo et 4 stagiaires AFPA ont assisté à cette rencontre et 6 adultes sont venus témoigner de leurs parcours de vie et professionnel. Un moment fort de partage avec bienveillance entre pairs pour mettre l'accent sur les difficultés rencontrées et s'appuyer sur les expériences de chacun afin de lever les freins pour mieux se dépasser.

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget

dépenses fonctionnement

13 000 €

pour l'appel à projets

100 000 €

pour les actions Cité de l'emploi

► Les perspectives 2023 ◀

- Engager le renouvellement du Contrat de Ville
- Poursuivre les actions de la Cité de l'emploi et la mise en œuvre de l'Année 2
- Poursuivre les actions de renouvellement urbain, via les cheminements doux et les résidentialisations de Brésard et Beauregard
- Mise en œuvre des opérations retenues au titre de l'Appel à projet 2023



PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial

Après 7 années d'animation de son premier plan climat, l'Agglomération a enclenché en 2022 un travail de réflexion sur sa stratégie de lutte contre le dérèglement climatique : elle a mis en révision son plan climat, s'est lancé dans une démarche d'audit interne et a commencé à travailler sur la mobilité vélo.

► Les missions du service ◀

- Mettre en œuvre et animer le plan climat
- Animer les dispositifs financiers liés
- Assister les communes membres dans leurs projets
- Développer des énergies renouvelables sur le territoire dans le but de produire chaque année sur le territoire et avec des énergies renouvelables autant d'électricité que le territoire en consomme
- Réduire la consommation énergétique du territoire
- Augmenter l'usage du vélo sur le territoire

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ La mise à jour du plan climat né en 2015 a été lancée. Ce nouveau PCAET (Plan Climat Air énergie Territorial) doit fixer la feuille de route du territoire pour les 6 prochaines années en termes de lutte contre le dérèglement climatique.
- ✓ Le programme « AVELO2 » de développement de la mobilité vélo a pour objectif d'augmenter l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement et ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Pour son lancement, la Communauté d'Agglomération a obtenu des financements de l'ADEME qui ont été confirmés en 2022. Un agent sera missionné sur ce sujet à partir de 2023.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

✓ L'Agglo s'est engagée à améliorer la prise en compte de l'énergie, du climat et de l'économie circulaire dans ses politiques publiques. Pour l'aider dans cet objectif, elle a signé un contrat avec l'ADEME. Celui-ci comprend notamment deux audits externes (2023 et 2026) pour évaluer de manière objective l'engagement de la collectivité sur ces sujets. Ce contrat permettra également de débloquer des financements ADEME pour améliorer l'action de la collectivité.

✓ Après avoir inauguré en 2021 son premier parc photovoltaïque à Guéret / Saint-Fiel et en cohérence avec son schéma de développement des énergies renouvelables de 2021, l'Agglomération a démarré le développement d'un parc photovoltaïque sur 15 ha de terrains à vocation industrielle lui appartenant à Champs Blancs (Sainte Feyre). Ce projet sera mené par la SEM ELINA qui est une société locale (Creuse et Haute-Vienne) à capitaux majoritairement publics. L'Agglomération a également commandé des études de potentiel photovoltaïque pour le compte de 7 entreprises du territoire souhaitant équiper leurs toitures. Elle a enfin comptabilisé les terrains dégradés pouvant accueillir des projets photovoltaïques.

✓ Les projets de méthanisation et d'éolien portés respectivement par ENGIE et BORALEX, et soutenus par la Collectivité, ont obtenu en fin d'année leurs autorisations administratives. Le futur méthaniseur produirait 12,6 GWh d'énergie renouvelable chaque année, soit 7,4 % de la consommation de gaz de l'agglomération et 3200 T de CO2 évitées par an.

✓ La Communauté d'Agglomération a aidé un groupe d'habitants du territoire à émerger dans le but de créer une société citoyenne de développement d'énergies renouvelables. Cette action permettra à tous les habitants qui le souhaitent d'investir dans les EnR, de reprendre le contrôle sur le développement des EnR sur leur territoire et de relocaliser une grande partie des bénéfices liés à ces projets.

► Les chiffres clés de 2022 ◀



► Les perspectives 2023 ◀

- Elaboration et approbation du PCAET
- Elaboration et approbation du schéma vélo en concertation avec toutes les communes. Mise en œuvre des premières actions du programme AVELO2 (séances de remise en selle, extension de l'atelier d'autoréparation vélo, implantation de stationnements vélo...)
- Finalisation des études du parc photovoltaïque de Champs Blancs
- Création de la société citoyenne d'énergie renouvelables



FIBRE

En cette année 2022 de clôture de la convention de déploiement, il était nécessaire de finaliser le projet. Hélas, pour des raisons internes à Orange (dépôt de bilan de leur sous-traitant), les objectifs n'ont pu être remplis.

► Les missions du service ◀

- Assurer le suivi de la convention de déploiement avec Orange, sa bonne exécution sur le territoire
- Assurer le lien entre Orange et les communes du territoire, afin de faciliter les démarches administratives et/ou techniques pour le déploiement de la Fibre
- Répondre aux demandes des usagers en matière de déploiement FttH

► Les actions phares de 2022 ◀

- Rencontres de travail et de concertation avec les élus communautaires au printemps et à l'automne. Les 6 communes (Anzême, Jouillat, Saint-Eloi, Mazeyrat, Peyrabout, Saint-Yrieix-les-Bois) non concernées jusqu'alors par les déploiements, ont vu les premiers travaux d'études démarrer. Aussi, les 1189 prises seront donc traitées par Orange avec un objectif initial de déploiement au 31/12/2023.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Prises déployées

16 429

sur un total de 19 815
soit **82,91 %** de réalisation.

Le reste du département n'est déployé qu'à **44 %**.



Contacts

55

contacts de particuliers et
3 échanges en moyenne
par usager pour une durée
d'une 20aine de min par
échange (présentiel, téléphone, mail)

25

contacts d'élus (présentiel,
téléphone, mail)

► Les perspectives 2023 ◀

- Poursuivre et clôturer les déploiements, en lien avec Orange.



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

Les services de la direction du Développement Local Collaboratif :

- Tiers-Lieux « La Quincaillerie » p.22
- Europe / Leader / Coopération p.24

Compétence liée à la direction :

- **facultative**

- Création et gestion d'un Tiers-Lieux centralisateur des pratiques numériques, lieu hybride en matière sociale, économique et culturelle, avec un espace de travail partagé à la population, un Fab Lab, une salle de spectacle vivant et de conférence, permettant la mise en commun des réseaux, des moyens, des compétences des acteurs économiques et sociaux du territoire

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



TIERS-LIEUX

La Quincaillerie

Ateliers de médiation numérique, réunions, séminaires, espaces de travail partagés, évènements associatifs, la Quincaillerie a continué d'accueillir en 2022 de nouveaux usagers, dans une ambiance conviviale, propice aux rencontres et aux initiatives.

Elle a proposé également, via ses associations résidentes, un grand nombre de concerts, spectacles, animations et les sollicitations d'évènements ont été de plus en plus fréquentes.

► Les missions du service ◀

- Favoriser et développer les usages pratiques des nouveaux outils de production numériques (imprimante 3D, découpe laser, brodeuse numérique...)
- Fédérer autour de ces pratiques innovantes les acteurs locaux de l'éducation populaire, les médias associatifs locaux et la population
- Développer un lieu unique de création collaborative ouvert à tous, mettant à disposition de compétences et du matériel en libre accès et/ou prêt
- Mettre à disposition un espace de coworking à la population et aux nouveaux arrivants sur le territoire. Inviter les jeunes entreprises, comme les télétravailleurs, les associations et les étudiants, à déployer leurs activités dans un cadre convivial, collaboratif et dans le respect d'un choix de vie
- Croiser les médias associatifs locaux [Polymédia Local de Proximité] dans le but de leur apporter un soutien transversal et leur donner un accès diversifié au travers d'autres canaux de diffusion. Cela permet la mutualisation de moyens humains, techniques et technologiques.
- Enfin, un tel lieu a également pour ambition de proposer au territoire un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la redynamisation de la cité

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ **Conseillers Numériques France Service** : portés par l'État depuis 2021 afin de lutter contre l'illectronisme. La Quincaillerie bénéficie d'un financement pour 2 conseillers numériques : l'une intervient sur site en animant des ateliers collectifs et répondant aux accompagnements individuels et le second se déplace dans les communes du territoire. L'objectif est de sensibiliser, d'accompagner les usagers au numérique et de les aider dans leurs démarches administratives (labellisation Aidant Connect).
- ✓ **Journées "Les portes (toujours) ouvertes"**, vendredi 10 et le samedi 11 juin 2022 : A l'initiative de la Coopérative Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine, la Quincaillerie a organisé et coanimé, avec les associations résidentes, deux jours destinés au grand public afin de découvrir la Quincaillerie et son écosystème.
- ✓ La 1^{ère} édition d'un Noël solidaire a permis de récolter plus de 150 colis à destination du Comité d'Accueil Creusois qui accueille des publics en grandes difficultés. Cet évènement a également fait connaître l'espace, et surtout les valeurs de solidarité et d'entraide portées par La Quincaillerie.
- ✓ La Quincaillerie est également un lieu incontournable pour de nombreux Tiers-Lieux, existants et en devenir, qui viennent y chercher l'inspiration. Les Creusois (anciens ou néo) y viennent également pour dénicher des bonnes adresses, des contacts et du lien social. Une cinquantaine de personnes de toute la France sont aussi venues découvrir le modèle et les services de conciergerie.
- ✓ Le financement 2021 du projet Fablab Solidaire a été complété en 2022. Il a permis d'acquérir des équipements comme une imprimante résine, une CNC, un plotter vinyle et une presse à chaud, et d'autres fournitures complémentaires aux projets. Une classe relais du collège de Marouzeau, des artistes, artisans et le grand public ont ainsi pu être accompagnés.
- ✓ **Pouvoir d'agir en Tiers-Lieux** : La Myne, Tiers-Lieux basé à Villeurbanne, et la Fondation de France co-animent un programme national autour des enjeux des partenariats Public-Privé-Particuliers en Tiers-Lieux. La Quincaillerie fait partie de ce dispositif avec 6 autres projets nationaux, sur 3 ans, pour imaginer un changement de structuration économique et juridique en modifiant son modèle actuel de service de l'Agglomération du Grand Guéret en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

► Les chiffres clés de 2022 ◀



► Les perspectives 2023 ◀

- Développement du coworking (réaménagement d'un box sur la mezzanine pour répondre aux besoins identifiés)
- Organisation du Numérique Ethic Tour (MAIF)
- Conventonnement avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- Début des travaux de réflexion de transformation du modèle économique de la Quincaillerie
- Ingénierie pour différents projets du territoire : Incubateur ESS, développement d'un village associatif
- Organisation de conférences sur l'entrepreneuriat en ruralité (saison 2 du projet KIFF initié par l'Alzire)
- Accueil du festival les « Assises Debouts » en Septembre 2023 dans le cadre d'un partenariat avec le

Agusé de réception en préfecture
023-2019034829-20230629-1361-23-01
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception en préfecture : 05/07/2023



MAM de Sainte-Feyre : réhabilitation du bâtiment par la SARL Lavandes et Châtaigne

EUROPE / LEADER / COOPÉRATION

L'enveloppe dédiée à la stratégie de développement local 2014-2022 du Territoire de Guéret a bénéficié de deux dotations complémentaires de fonds européens FEADER, pour un montant total de 866 288 €. Ces crédits ont permis le financement de nombreux projets locaux.

Parallèlement, le Territoire de Guéret a défini une nouvelle stratégie de développement local pour la période de programmation européenne 2023-2027 et a été sélectionné par la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, en novembre 2022.

► Les missions du service ◀

- Le Service Leader au sein de la Direction du Développement local collaboratif a pour mission principale la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire de projet pays de Guéret (composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche).
- Le programme - LEADER « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » - est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux : LEADER doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques rurales, de proposer des solutions adaptées aux contextes locaux.
- Outre le co-financement de projets locaux, le programme LEADER enrichit le territoire avec une dimension interterritoriale ou transnationale au travers de projets de coopération.
- Le programme LEADER est porté par un GAL, groupe d'action locale, constitué de personnes publiques et privées issues des 2 territoires ; les projets sont ainsi présentés et validés par une instance de gouvernance locale.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

► Les actions phares de 2022 ◀

✓ Le Service LEADER a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de développement local 2014-2022 dans la perspective de sa finalisation en 2023 : 24 porteurs de projets ont été accompagnés dans le montage de leur dossier de demande d'aide, 18 dossiers ont été programmés par le Comité Unique de Concertation, instance décisionnelle du GAL, pour un montant total de 702 439. 83 €, et 14 porteurs de projets ont reçu leurs subventions pour un montant total de 309 001.49 €.

✓ D'autre part, en concertation avec les acteurs publics et privés, une nouvelle stratégie de développement local a été définie pour le Territoire de Guéret pour la période de programmation européenne 2023-2027. Intitulée « Reconquérir les bourgs pour assurer un développement dynamique, équilibré et durable du Territoire de Guéret », cette stratégie vise à mobiliser des fonds européens FEADER/LEADER et FEDER afin de soutenir des projets dans les domaines de l'économie de proximité, l'offre de services à la population, l'habitat, le tourisme et l'aménagement des centres-bourgs. Le territoire bénéficiera d'une enveloppe de 1 866 515 € de fonds européens pour la période 2023-2027 afin d'assurer la réussite de cette stratégie.

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Contributions LEADER

45 952,48 €

pour le passage en liaison froide du service de portage de repas à domicile du SIVU pour le maintien des personnes âgées dans leur milieu

55 541,88 €

pour l'aménagement d'un city stade sur la commune de Genouillac

16 000 €

pour la réhabilitation d'un bâtiment par la SARL Lavandes et Châtaigne pour la création d'une maison d'assistantes maternelles à Sainte-Feyre

11 831,80 €

pour le développement d'une offre de formation aux techniques de réalisation et de diffusion audiovisuelles par l'association Télé Guéret Vision

Enveloppe de fonds européens LEADER et FEDER 2023-2027

1 866 515 €

Enveloppe de fonds européens LEADER 2014-2022

2 935 035 €

► Les perspectives 2023 ◀

■ Vu le nombre de nouvelles sollicitations de porteurs de projet souhaitant bénéficier d'une aide Leader pour financer leur projet, démontrant ainsi le dynamisme du territoire, le GAL va de nouveau se porter candidat auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour obtenir une dotation complémentaire d'environ 50 000 € en 2023.

■ 2023 devrait également voir la signature de la convention entre le GAL Territoire de Guéret et la Région Nouvelle-Aquitaine, actant l'opérationnalité de la nouvelle programmation de fonds européens sur notre territoire pour la période 2023-2027.



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Les services de la Direction de la Petite Enfance :

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret
- Micro-crèche à Saint-Fiel
- Multi-accueil collectif à Saint-Vaury
- Relais Petite Enfance

Compétence liée à la direction :

- **optionnelle**

- Gestion des structures petite enfance suivantes : Multi-accueil à Guéret (crèche collective et crèche familiale), Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, Relais Petite Enfance du Grand Guéret.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Service Petite Enfance a poursuivi sa démarche engagée les années précédentes en matière d'écoresponsabilité et ses actions avec les partenaires institutionnels pour faire face au déclin du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s du territoire.

► Les missions du service ◀

- Organiser et mettre en œuvre la politique Petite Enfance validée par le Conseil Communautaire ainsi que piloter et évaluer les contrats Petite Enfance
- Assurer la promotion du service Petite Enfance sur le territoire communautaire
- Répondre aux besoins des familles en terme de garde des enfants résidant sur l'agglomération
- Gérer directement le Multi-accueil à Guéret, le Multi-accueil familial, la Micro-crèche à Saint-Fiel, le Multi-accueil à Saint-Vaury et le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s renommé récemment Relais Petite Enfance du Grand Guéret
- Assurer un rôle d'Observatoire de la Petite Enfance

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ Pour faire face au manque d'assistant(e)s maternel(le)s du territoire mais aussi des professionnels de la petite enfance, des agents du service Petite Enfance ont participé au Forum des Métiers et ont mené tout au long de l'année des actions de communication avec les médias locaux. Les animatrices du Relais Petite Enfance ont participé aux réunions d'information du Conseil Départemental et assuré le suivi des candidats.
- ✓ Le service Petite Enfance a suivi les projets de création de maisons d'assistant(e)s maternel(le)s de Glénic (ouverture janvier 2023) et Sainte-Feyre (ouverture novembre 2022) et le suivi du projet de micro-crèche privée à Saint-Laurent. Toutes ces démarches sont réalisées en partenariat avec la CAF, la PMI, la MSA et les communes.
- ✓ Le Service Petite Enfance a poursuivi son engagement en matière de Santé Environnementale au sein de ses différentes structures et participé en 2022 au programme Safe-Li piloté par l'ARS Nouvelle-Aquitaine en devenant référent au niveau départemental.

Accusé de réception en préfecture
ARS Nouvelle-Aquitaine
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Un nouveau local pour le Relais Petite Enfance (RPE)

Après plusieurs années de recherche d'un local pour le RPE, les animatrices et la Coordinatrice Petite Enfance ont intégré un nouveau lieu en fin d'année 2022. Ce local d'environ 140 m² permet au RPE d'être un lieu bien identifié où les familles et les assistantes maternelles peuvent être reçues pour toute information sur les modes de garde, sur l'exercice de ce métier ou encore venir en atelier d'éveil sur place.

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget
dépendances fonctionnement
2 139 503,17 €
recettes fonctionnement
1 388 013,03 €
dépendances investissement
10 721,78 €

**Professionnels
de santé**

48
employés au sein
de nos structures

Enfants accueillis

299

**Activités mises en
place par le RPE**

123

**Places en accueil
régulier**

52
sur 145 demandes

**Demandes
réceptionnées par le RPE**

159

19 pour des horaires spécifiques,
8 pour un accueil d'urgence,
9 pour un accueil périscolaire,
14 pour un accueil occasionnel

► Les perspectives 2023 ◀

- Poursuite de la démarche éco-responsable
- Elaboration de la CTG
- Référent Santé Accueil Inclusif et Santé Environnementale départemental
- Poste d'Accompagnant des Familles Fragilisées au sein du MAC Guéret
- Suivi des projets de Micro-crèche privée

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

Les services de la Direction de la Bibliothèque Multimédia :

- Bibliothèque Multimédia
- Réseau de lecture publique

Compétences liées à la direction :

- **optionnelles**

- Étude, construction et gestion d'une médiathèque dénommée « Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret »
- Mise en œuvre d'un réseau intercommunal de lecture publique comprenant les actions liées, au développement d'un réseau numérique intercommunal avec ses terminaux, à la constitution d'un fonds documentaire intercommunal, à l'animation et la coordination du réseau

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA DU GRAND GUÉRET

Outre les nombreuses expositions et animations organisées à la BM et sur le réseau, l'année 2022 a été marquée par la préparation de l'ouverture de la bibliothèque d'Ajain, par la 2^e tranche du Contrat Territoire Lecture et par l'augmentation du nombre de prêts et d'accueils de groupes.

► Les missions du service ◀

- Développer la lecture sur le territoire
- Accueillir les publics
- Accueillir les groupes scolaires du territoire autour de projets d'animation
- Animer au travers d'une programmation variée qui prend en compte la diversité des publics
- Travailler en partenariat avec les services et structures du territoire afin de renforcer l'action et la diffusion culturelle sur le territoire
- Créer la rencontre avec le public de façon à faire de la bibliothèque à la fois un lieu de loisir, de réflexion et d'ouverture sur le monde
- Palier l'inégalité d'accès à la culture et à la fracture numérique par une offre culturelle gratuite et un travail de médiation autour de la programmation et d'une nouvelle offre numérique
- Redynamiser les territoires en amorçant une décentralisation de l'action culturelle dans la logique d'un travail en réseau (promenades littéraires, contes et lectures, « Saperlipetons », spectacles, concerts, lectures musicales, externalisation des spectacles de Coquelicot, etc)
- Offrir un service de proximité aux usagers habitant hors de Guéret via le réseau de lecture publique, notamment grâce au portage à domicile et à la circulation des collections
- Palier la fracture linguistique à travers une offre de lecture spécifique ("Facile à lire, FLE...)

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ Mise en oeuvre de la deuxième tranche du Contrat Territoire Lecture 2021/2022, une seconde année axée sur la sensibilisation du public adolescent, avec le projet Manga, autour de l'album *Blitz* de Cédric Biscay. Le renforcement des liens entre la BM et les bibliothèques du réseaux'est également poursuivi, notamment

Accusé de réception en préfecture
093 200034825-20230629-130-23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception en préfecture : 05/07/2023

par le biais de la programmation (l'exposition itinérante Sempaï dans plusieurs bibliothèques du réseau sur la thématique du Manga et de l'histoire du genre). Enfin, les actions en direction des publics empêchés ont continué avec la mise en place du "Facile à lire" au secteur adulte de la BM. La BM a également organisé un très gros temps fort avec l'exposition " La tête dans les livres " de la Compagnie du Petit Théâtre.

✓ Préparation à l'ouverture et à la mise en service de la bibliothèque - Agence Postale d'Ajain (implantation et choix du mobilier, constitution du fonds documentaire...)

✓ Réactualisation du plan de financement de la demande de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) touchant au projet informatique de la BM pour un début de mise en œuvre de ce dernier sur 2023.

Le projet Manga, importante manifestation de l'année 2022 sur le phénomène éditorial du Manga

L'évènement s'est décliné autour d'un programme très riche et a connu une très forte participation du public :

- L'exposition « Le Manga dans tous ses états » de l'association Gachan traitant de l'histoire et des différents styles du Manga. Elle a été complétée par le « drop » de la tapisserie « Ashitaka soulage sa blessure démoniaque » de Miyazaki, prêté par la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson ;
- Présentation des dessins originaux de Daitaro Nishihara de la série Blitz en présence de l'auteur Cédric Biscay ;
- Présentation de l'exposition intitulée « Sempaï » de l'association Gachan dans quatre bibliothèques du réseau (Saint-Laurent, La Chapelle-Taillefert, Bussière-Dunoise et Saint-Victor-en-Marche) ;
- Rencontre/dédicace/conférence avec Cédric Biscay pour sa série de Manga sur les échecs Blitz ;
- Participation des « Clubs Manga » des deux lycées de Guéret ;
- Lecture « Manga » par les comédiens du cours d'Art dramatique du Conservatoire départemental Émile Goué à la BM ;
- Ateliers de dessin tout public et scolaires avec l'association L'école du crayon de bois ;
- Conférence tout public sur les grands thèmes du Manga par l'association Gachan ;
- Organisation d'un concours de dessin à la BM avec trois catégories d'âges, qui a regroupé 33 participants et 285 votants.



► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget

dépenses acquisitions

66 000 €

dépenses animations

25 819 €

dépenses périodiques

8 115 €

recettes fonctionnement

44 173 €

dépenses investissement

71 500 €

Accueils en
secteur jeunesse

112

classes et crèches

Accueils en
secteur ado-adulte

10 groupes

Animations

123

Prêts

128 901

sur l'ensemble du réseau

► Les perspectives 2023 ◀

- Poursuite du Contrat Territoire Lecture et de son programme (3^e année).
- Mise en œuvre du projet informatique de la BM : passage à la nouvelle version du logiciel Orphée NX, nouvelle version de portail. Travaux de câblage, son et lumière dans l'auditorium.
- Installation et mise en service de la bibliothèque d'Ajain qui intègre le réseau de lecture publique : installation du mobilier et de l'informatique ainsi que des collections. Dossier DGD pour la création du fonds documentaire d'Ajain.
- Préparation du projet de Saint-Léger-le-Guéretois (Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social, cahier des charges mobilier).

Accuse de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Les services de la direction des services techniques :

- Eau potable / assainissement collectif
eaux pluviales p.36
- GEMAPI p.38
- SPANC p.40
- Bureau d'études p.42
- Transports publics p.44

Compétences liées à la direction :

• obligatoires

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des eaux
- Assainissement des eaux usées
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports

• optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

• facultatives

- Entretien et gestion de l'ancienne voie ferrée (partie communale) sise sur la commune de Guéret
- Conception, construction et exploitation d'un réseau d'eau industrielle
- Aménagement, mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus, installation, renouvellement et entretien du mobilier urbain attenant, signalisation horizontale et verticale des points d'arrêts

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



EAU POTABLE, EAUX PLUVIALES, ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans la continuité de l'année 2021, le Service des Eaux de l'Agglomération a poursuivi la structuration et le renforcement de ses moyens humains et matériels pour assurer ses missions au quotidien et reprendre la gestion au 1^{er} janvier 2022 des services d'eau et d'assainissement de la Ville de Guéret (voir ci-contre).

► Les missions du service ◀

- L'exploitation technique au quotidien des installations et ouvrages d'eau potable et d'assainissement
- L'accueil et la gestion administrative des abonnés et usagers du service (abonnements/résiliations, réclamations, etc.) ainsi que la facturation
- La programmation, la coordination et le suivi des interventions et prestations confiées à des tiers pour l'exécution des activités du service externalisées.
- La mise en œuvre des moyens et actions nécessaires pour atteindre et respecter les obligations réglementaires qui s'attachent aux compétences transférées, à savoir :
 - garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée en tout point du réseau,
 - obtenir des niveaux de rejets conformes en sortie des ouvrages d'assainissement.
- En appui du Bureau d'études de la DST : chiffrer, programmer (PPI) et engager les marchés d'études et de travaux pour la pérennisation du patrimoine mis à disposition (notamment renouvellement de conduites) et pour les nouveaux équipements à créer (mise en conformité)
- Contrôler et gérer la mise en service de nouveaux ouvrages / nouvelles installations

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ Rédaction et approbation des règlements de service de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour les communes en régie (uniformisation des pratiques)
- ✓ Réalisation de la 1^{ère} campagne de suivi de la présence du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée (obligation réglementaire ARS23)
- ✓ Lancement de la démarche « PGSSÉ » (Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau) dont la mise en place devient obligatoire en 2023

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023

- ✓ Accompagnement du bureau d'études de la DST dans les différents travaux (dont Réhabilitation de la station d'eau potable de Beaumont à Saint-Yrieix-les-Bois)
- ✓ Etablissement de conventions de délégation de compétence pour la gestion de eaux pluviales urbaines (GEPU) avec les communes qui en ont fait la demande
- ✓ Travaux de réhabilitation du bassin de stockage d'eaux pluviales pour la réutilisation des eaux
- ✓ STEP Les Gouttes à Guéret : mise en place d'un traitement de destruction des odeurs pour les silos à boues
- ✓ Réflexion sur la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des usagers
- ✓ Travail sur la mise en place de nouveaux tarifs : prospective d'harmonisation et mise en place de tarifs progressifs
- ✓ Aménagement des nouveaux locaux fin d'année 2022 au 10 rue de la Poudrière à Guéret

Reprise en régie des services d'eau et d'assainissement de la Ville de Guéret

L'année 2022 a été marquée par la reprise en régie des services d'eau et d'assainissement de la Ville de Guéret qui, jusqu'à fin 2021 étaient en délégation de service public avec l'opérateur privé SAUR, et le développement de la mensualisation des factures sur l'ensemble du territoire. Les régies d'eau et d'assainissement de l'Agglo étant en cours de structuration, l'exploitation des ouvrages a été confiée à la SAUR dans le cadre de marchés de prestations pour l'exploitation partielle des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif (durée 3 ans). Par ailleurs et suite à une cyber-attaque en fin d'année 2021, la gestion du service usagers et, notamment, la facturation de l'eau des abonnés de Guéret a été confié pour l'année 2022 à SAUR (qui disposait de la base de données clients) dans le cadre d'un avenant au contrat de prestations.

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget		Abonnés	Vente d'eau
section de fonctionnement	section d'investissement	14 717 abon-	1 850 201 € HT
4 093 625,79 €	4 364 958,83 €	nés eau potable,	
(régie de l'eau potable)	(eau potable)	soit une consom-	
209 172,88 €	485 129,46 €	mation de 95 m ³ /	
(DSP eau potable)	(DSP eau potable)	abonné	
2 332 692,92 €	3 809 869,95 €	8 382 abon-	Redevance
(régie assainissement)	(régie assainissement)	nés assainissement	assainissement
428 397,16 €	96 122,71 €	collectif, soit un	1 007 083 € HT
(gestion des eaux	(gestion des eaux	volume de 116 m ³ /	
pluviales)	pluviales)	abonné	

► Les perspectives 2023 ◀

- Suivi des chantiers 2023 en lien avec le bureau d'études DST avec notamment :
 - En eau potable : la mise en service des unités de neutralisation pour les ressources de Peyrabout et Saint-Yrieix-les-Bois
 - En Assainissement : la réhabilitation de postes de relevage des eaux usées (Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Vaury, Saint-Yrieix-les-Bois), curage de lagunes d'assainissement (Ajain, Jouillat, Saint-Fiel, Saint-Victor-en-Marche et Saint-Yrieix-les-Bois)
- Engagement de la démarche « PGSSE » (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) avec les partenaires privés et institutionnels (suivi COPIL, COTECH)
- 2^e campagne de suivi des secteurs de réseaux anciens (PVC d'avant 1980) susceptibles de relarguer du chlorure de vinyle monomère (CVM)
- Développement de nouvelles technologies « digitalisation de l'eau »
- Travail sur la mise en place de nouveaux logiciels métiers exploitation
- Travail sur les conventions de mise à disposition de service avec les communes
- Préparation du renouvellement du marché de prestation de services exploitation
- Développement/optimisation du réseau de réutilisation des eaux pluviales (usine Les Garguennes)
- Réflexion la mise en place d'unités de désinfection en lien avec l'ARS23

Accusé de réception en préfecture
2023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



GEMAPI

Pendant l'année 2022, de nombreux travaux « rivière » ont été mis en œuvre sur les deux bassins versants de l'agglomération : la Creuse et la Gartempe. Ces travaux ont pu être réalisés grâce aux contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) et ont permis d'achever, en quasi-totalité, les programmes d'actions identifiés sur les deux contrats.

► Les missions du service ◀

La mission du service « GEMAPI » concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la Creuse, la Gartempe et leurs affluents.

Les activités sont variées et consistent :

- au suivi des études préalables jusqu'à l'élaboration et la rédaction des contrats territoriaux,
- à la consultation des entreprises (mise en place et suivi des marchés publics),
- à la réalisation des dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Conseil départemental de la Creuse),
- à la communication et aux relations avec l'ensemble des acteurs et usagers des cours d'eau,
- aux visites et prospections de terrain,
- aux contrôles et suivis de chantier...

► Les actions phares de 2022 ◀

✓ CTMA Gartempe amont :

- Retrait d'embâcles et restauration de 7 km de ripisylve (arbres en bord des cours d'eau) sur le ruisseau du Peurousseau
- Réalisation des travaux d'abreuvement des Phases 3 et 4 sur la Gartempe et les ruisseaux de Peurousseau, Las Brouas, La Champsiauve et La Chenaud
- Reprise de berges érodées sur 50 ml de la Gartempe
- Réalisation d'une étude étang

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- ✓ CTMA Creuse aval :
 - Réalisation des travaux d'abreuvement de la phase 5 sur le ruisseau de la Siauve et de Saint-Hilaire-la-Plaine.
 - Mise en œuvre de travaux de petite continuité écologique sur un pont planche
 - Réalisation d'une étude sur un seuil de la Creuse
 - Lancement de la consultation pour la réalisation de l'étude diagnostic/reprogrammation pour le prochain Contrat Territorial.

- ✓ Suivi d'étiage :

Suivi mensuel du niveau d'eau dans le ruisseau de la Siauve pour compléter les suivis déjà réalisés par l'Office Français de la Biodiversité en période estivale, dans le cadre de la gestion et de la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse

- ✓ Concertation et dialogue territorial :

Dans la continuité de l'action débutée fin 2021, la réunion bilan de la démarche de concertation s'est déroulée début 2022. Celle-ci a permis aux usagers et aux élus d'exprimer et de partager leurs idées autour des problèmes liés à l'eau et de proposer des solutions et actions concrètes pour les résoudre. Cette réflexion servira à la préparation et l'élaboration du diagnostic/ programmation du nouveau CTMA Creuse aval.

► Les chiffres clés de 2022 ◀



► Les perspectives 2023 ◀

- CTMA Creuse aval :
 - Achèvement des dernières actions (retrait d'embâcles et réalisation de peignes à sable)
 - Achèvement du bilan (analyses de suivi de travaux, lettre info bilan et rapport bilan du contrat)
 - Réalisation (par le bureau d'études GEONAT de Limoges) de l'étude diagnostic/reprogrammation pour le prochain contrat
 - Préparation du renouvellement pour un nouveau contrat 2024-2029 (élaboration du programme d'actions, dossier de déclaration d'intérêt général, rédaction du contrat...)
- CTMA Gartempe amont :
 - Achèvement des dernières actions (restauration de la ripisylve, retrait d'embâcles et renforcement de berges érodes)
 - Réalisation du bilan et préparation du renouvellement du contrat 2025-2030



SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC a continué à réaliser le contrôle obligatoire des installations. Il a également travaillé sur la gestion des aides financières apportées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne auprès des usagers éligibles, et sur le suivi des ventes immobilières pour inciter les acquéreurs d'immeubles à réaliser les travaux de réhabilitations lorsque l'obligation de remise aux normes était notifiée dans l'acte de vente. Le service a également débuté une opération de gestion des archives, l'objectif étant de scanner les documents papiers et de les insérer dans le logiciel de gestion. Il a enfin initié le travail sur les contrôles périodiques.

► Les missions du service ◀

- Contrôle des installations existantes
 - Vérifier l'existence d'une installation, son bon fonctionnement et son entretien
 - Évaluer les dangers pour la santé des personnes, les risques avérés de pollution de l'environnement, et l'éventuelle non-conformité de chaque installation
- Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter
 - contrôle de conception et de bonne implantation des projets, afin de vérifier :
 - l'adaptation de l'installation au type d'usage, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi
 - la conformité de l'installation envisagée au regard de la réglementation en vigueur
 - contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement, afin :
 - d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation
 - de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

► Les actions phares de 2022 ◀

✓ Contrôle des installations

- 86 contrôles de conception d'installations neuves ou à réhabiliter
- 84 contrôles de bonne exécution des travaux avant remblaiement
- 166 contrôles de bon fonctionnement préalables à des ventes immobilières
- 9 contrôles « diagnostics »
- 68 visites de conseils auprès des usagers, entrepreneurs, élus...

✓ Aides financières aux travaux d'assainissement non collectif

En janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une convention pour permettre le financement de réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif.

Au cours de l'année 2022, le service a procédé au versement de 12 aides financières. Le montant global des travaux et études de sols atteint la somme de 121 926,84 € TTC, pour un montant total d'aides financières de 30 065,18 € (soit un taux de subvention global de 24,65 %).

A noter que le service « habitat » attribue également des aides financières aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources.

✓ Suivi des ventes immobilières

Depuis 2011, en cas de non-conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière, l'acquéreur doit faire procéder aux travaux de mise en conformité de ce dernier dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Afin de les inciter à réaliser les remises aux normes, la collectivité a instauré depuis 2018 une pénalité financière, comme le permet l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique :

- dont le montant est équivalent à celui de la redevance de contrôle de bon fonctionnement, majoré de 100 % (soit 170 €) ;
- à facturer annuellement jusqu'à obtention par le propriétaire d'une attestation de conformité des travaux délivrée par le SPANC.

Cette pénalité n'est facturée qu'après l'envoi de plusieurs courriers de rappels aux usagers concernés par l'obligation.

Pour 2022, 207 pénalités financières ont été facturées et 16 chantiers ont été réalisés suite à une acquisition d'immeuble.

✓ Le service assure une veille technique et réglementaire pour assurer une cohérence entre ses actions et les évolutions perpétuelles du contexte juridique.

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget

dépenses fonctionnement dépenses investissement
77 215,55 € **36 231,95 €**

recettes fonctionnement recettes investissement
93 763,79 € **41 706,48 €**

Dispositifs contrôlés depuis la création

5 433

Installations conformes ou satisfaisantes

35,76 %

► Les perspectives 2023 ◀

Les objectifs pour l'année 2023, en plus de la réalisation des contrôles obligatoires, sont les suivants :

- clôturer la phase d'animation des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- continuer le suivi des ventes immobilières et inciter les acquéreurs d'habitations pour lesquelles les dispositifs d'assainissement non collectif sont non conformes, à réaliser les travaux réglementaires ;
- continuer le travail initié en 2022 sur les contrôles périodiques pour faire valider un règlement de service détaillé, fixant les fréquences de ces contrôles afin de débiter dès que possible.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



BUREAU D'ÉTUDES

En 2022, de nombreux projets ont été réalisés, tel que les aménagements de la rue Roger Magnard et de l'Allée des Prades, toujours dans l'optique d'assurer des cheminements piétonniers sécurisés, un bâtiment à destination des vététistes de Chabrières, une nouvelle station de traitement des eaux usées pour le bourg de Saint-Laurent, mais aussi le renouvellement des canalisations d'eau potable sur Guéret, Glénic... La charge de travail reste importante surtout sur le volet de l'eau potable et de l'assainissement. Après deux années de recherche, un nouveau projeteur a intégré le service ; il est en charge des projets de renouvellement des canalisations d'eau et d'assainissement.

► Les missions du service ◀

- La principale mission du bureau d'études est la maîtrise d'œuvre interne, avec l'élaboration des projets, la mise en concurrence des entreprises, leur exécution et leur suivi financier. Le domaine de compétences est très large, il s'articule autour des projets de voirie/vrd, de bâtiments et d'infrastructures, ainsi que de l'ensemble des besoins réseaux et structurels de l'eau et de l'assainissement.
- De plus, le service :
 - suit les maîtrises d'ouvrage en externe (cabinets d'études, architectes...) ;
 - assure l'aspect réglementaire des demandes et réponses pour les Déclarations de Travaux (DT et DICT), ainsi que les accords techniques sur les voiries communautaires ;
 - chargé de la construction et développement du SIG (système d'Information Géographique) en recueillant, stockant, avec analyse, l'ensemble des données des différents services de la collectivité ;
 - est garant de la dépense et de la gestion énergétique des équipements et bâtiments de l'Agglomération, mais aussi des installations liées au fonctionnement des régies d'eau potable et d'assainissement.

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ Création d'un stade VTT sur le site de Pierre la Grosle et construction d'un circuit VTT Cross-Country (XCO) dans le cadre de la labellisation de la Ville de Guéret en tant que centre de préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024.
- ✓ Aménagement de voirie à la ZA Monteil afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur la voie de desserte de la zone artisanale.

Accusé de réception en préfecture
Orléans, le 05/07/2023
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Ça roule pour vous ?

PARTAGEZ VOS IDÉES
DONNEZ VOTRE AVIS...

TRANSPORTS PUBLICS

Dans toute la France, les prix des transports en commun en 2022 ont connu une hausse généralisée. Cette augmentation s'explique en partie par la flambée des prix de l'énergie. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret n'a malheureusement pas échappé à cette problématique, ce qui a eu pour conséquence de fragiliser l'équilibre financier de son budget transport. Elle devra trouver des solutions pour les années à venir.

► Les missions du service ◀

- Gestion du service Transport :
 - Réseau urbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
 - Réseau de transport à la demande sur le territoire
 - Réseau de transport scolaire
- Expertise pour l'amélioration globale de l'offre de transport :
 - Coordonner et superviser le bon fonctionnement du réseau de transport
 - Proposer des améliorations du service (urbain et scolaire)
 - Mettre en place des enquêtes de fréquentation, de contrôles
- Superviser la gestion comptable du service :
 - Contrôler les factures
 - Contrôler l'exécution du service effectué par le prestataire
 - Suivre le Versement Mobilité
 - Préparer le budget annuel
 - Monter des dossiers de subventions

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

► Les actions phares de 2022 ◀

✓ Réseau :

Première phase opérationnelle d'optimisation des services de transport urbain et de transport à la demande dans l'attente d'une étude plus précise.

Le réseau de transport (et notamment le service de transport urbain) a été fortement perturbé en raison des travaux du réseau de chaleur dans le centre-ville de Guéret.

✓ Billettique :

Travail avec le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) avec le 27 Autorités Organisatrice de la Mobilité sur le déploiement d'une billettique combinée à l'échelle de son territoire.

✓ Comité des partenaires :

Création d'un comité des partenaires conformément à la loi d'Orientations des mobilités visant à renforcer la place des employeurs et des usagers dans la gouvernance de la mobilité.

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget

dépenses fonctionnement

1 779 654,97 €

recettes fonctionnement

1 832 655,48 €

dépenses investissement

197 850,30 €

recettes investissement

187 043,88 €



Fréquentation réseau urbain

90 311 montées

Fréquentation TAD

14 496 missions

Fréquentation transport scolaire

487 inscriptions

► Les perspectives 2023 ◀

■ Réseau :

Lancement d'une étude fine sur l'optimisation du réseau de transports collectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret qui devra tenir de la capacité financière du service.

■ Billettique :

Mise en place opérationnelle au sein du service transport de la billettique en partenariat avec le NAM qui assurera dans les années à venir une tarification combinée et qui facilitera les déplacements des usagers de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Accusé de réception en préfecture
023-200934825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Les services de la direction du Développement Economique :

- Développement économique p.50
- Sports Nature..... p.52
- Parc Animalier des Monts de Guéret
« Les Loups de Chabrières »..... p.54
- Hébergements touristiques..... p.56

Compétences liées à la direction :

• obligatoires

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Information et accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs concernant les locaux commerciaux disponibles sur le périmètre
- Information et accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs concernant les offres de transmission/reprise d'activités commerciales sur le périmètre
- Réalisation d'études commerciales stratégiques englobant l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération
- Promotion du tourisme

• optionnelles

- Etude, construction et gestion d'un centre aqualudique

• facultatives

- Gestion d'un centre de ressources domotique, organisé autour de trois activités principales : des formations professionnelles universitaires, une pépinière d'entreprises et un espace de simulation virtuelle immersive pour pré-visualiser les travaux et aménagements nécessaires à l'adaptation de l'habitat, dans les situations de handicap et de la perte d'autonomie
- Actions d'ingénierie visant à favoriser le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technologique sur le territoire communautaire
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la SCIC "InnoVill'âge"
- Aménagement et gestion d'un Parc Animalier en forêt de Chabrières
- Création, aménagement et exploitation de gîtes ruraux ou hébergements légers de loisirs dans le cadre de hameaux ou de sites comprenant au moins 6 hébergements, d'hébergements de plein air attenants, formant un seul ensemble de gestion
- Gestion de sites touristiques sur les communes d'Anzême et de Jouillat
- Aménagement touristique de la Vallée de la Gartempe sur le territoire
- Création, aménagement, gestion, animation et entretien de la Station Sports Nature des Monts de Guéret comprenant les activités de randonnées, d'orientation, de Vélo Tout Terrain (V.T.T.), de cyclotourisme, de pêche, d'escalade, de vol libre, de triathlon, de trail, de canoë kayak de
- Aménagement, gestion et entretien de l'arboretum situé en forêt de Chabrières sur la commune de Guéret
- Aménagement, entretien et gestion du site du Puy de Gaudy sur la commune de Sainte-Feyre

Accuse de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de transmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la vente de terrain en Zone d'Activités et à l'examen des dossiers de demandes d'aides économiques pour accompagner les entreprises du Grand Guéret dans leur création ou leur développement. De nouvelles entreprises ont également été accueillies au sein du village accueil.

► Les missions du service ◀

La direction du développement économique et de l'enseignement supérieur a pour missions principales :

- d'accompagner la création et le développement des entreprises ;
- de promouvoir et commercialiser les parcelles des zones d'activités communautaires ;
- d'assurer une veille sur l'immobilier d'entreprises notamment en vue de diriger des demandeurs vers les propriétaires de parcelles ou locaux à commercialiser ;
- de contribuer à l'animation et à la bonne coopération entre tous les acteurs de l'action économique locale et régionale ;
- d'assurer le suivi des partenariats avec l'Université.

► Les actions phares de 2022 ◀

✓ Appui aux investissements pour faciliter l'adaptation et la diversification des entreprises dans le cadre du dispositif d'aides mis en place par la Communauté d'Agglomération en complémentarité du dispositif régional. L'objectif est de favoriser l'adaptation et la diversification des entreprises du territoire dans le contexte de la pandémie. Les investissements devaient être réalisés dans les 2 domaines suivants : la transformation numérique et les investissements matériels et immatériels permettant de soutenir la création et le développement des entreprises. 8 entreprises ont été accompagnées dans ce cadre pour un montant total d'aides de 24 184,74 €. Les montants cumulés des investissements réalisés grâce à ces aides font un total de 90 048,45 € HT. Pour rappel, nos aides étaient plafonnées à 50 % et 5 000 € pour le numérique et à 30 % et 2 000 € pour les autres investissements. L'effet levier pour 2022 aura donc été de 100 € investis pour 26 € de soutien.

023-200034825-20230629-130-23-DE
Date de mise à disposition : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

✓ Vente de parcelles en Zone d'Activités au profit de l'accueil ou du développement d'entreprises sur le Grand Guéret. 7 terrains pour un montant total de 894 342,42 € ont été vendus au profit de sociétés exerçant dans les domaines suivants : énergie, climatisation, construction de piscines, recyclage... Au total, 6,31 ha de terrain ont été vendus en 2022.

✓ Accueil et soutien de la licence domotique et du DUT Carrières sociales pour un montant d'aide de 37 000 € pour l'année universitaire. La licence domotique, installée au Centre de Ressources Domotique, a accueilli 9 étudiants sur l'année universitaire 2022-2023.

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget	•	Terrains vendus en ZA
dépenses fonctionnement	•	6,31 ha
? €	•	Aides éco versées
recettes fonctionnement	•	24 184,74 €
? €	•	Entreprises accompagnées
dépenses investissement	•	27
? €	•	dans leur projet de développement
recettes investissement	•	
? €	•	

► Les perspectives 2023 ◀

- Mise en place du nouveau dispositif d'aides économiques pour favoriser l'adaptation et la diversification des entreprises, axé notamment sur les aides en faveur de la réduction des coûts énergétiques et des consommations d'eau des entreprises
- Accueil de nouvelles sociétés au sein de la pépinière-hôtel d'entreprise du site de Courtille
- Mise en place de temps d'information et d'échanges avec les entreprises du Grand Guéret (rencontre sous forme de petit-déjeuner et d'after-work)
- Partenariats avec ADI (Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine) en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communautaire



SPORTS NATURE

Le service sports de nature a de nouveau pu mettre en œuvre l'ensemble des activités dont il assure l'encadrement et la gestion. En cette année 2022, aucune restriction liée au COVID-19 n'aura troublé la mise en place des animations d'escalade, d'accrobranche, de canoë. Mais malheureusement, la prolifération des algues bleues sur les sites d'Anzême et de Jouillat aura impacté fortement les activités nautiques et de baignade. Cela aura eu pour effet d'atténuer considérablement les recettes attendues pour la tyrolienne géante et les locations de matériels nautiques.

► Les missions du service ◀

Le service sports nature avec son équipe a pour mission de :

- coordonner les activités de pleine nature sur le territoire,
- animer les spots de pratique,
- entretenir les sites et itinéraires de pratique,
- accompagner, grâce à un partenariat financier et technique, l'organisation de manifestations sportives de pleine nature sur le territoire.

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ L'action prioritaire reste l'entretien des sites et circuits balisés par la Communauté d'Agglomération. Avec près de 1000 km, cette action est essentielle à la bonne image en direction de tous les randonneurs et usagers des sites. Lisibilité et sécurisation sont les maîtres mots de cette action.
- ✓ L'animation des sites de pratiques et notamment du Parc Aventure de Chabrières, des bases de Jouillat et d'Anzême et de Glénic' Grimpe contribue à dynamiser le territoire et à donner la possibilité aux vacanciers d'apprécier leur séjour dans les Monts de Guéret. Cette animation est indispensable dans la perspective d'allongement de la durée des séjours sur notre territoire.
- ✓ Finalisation et mise en service du 1^{er} tronçon de la Grande traversée VTT de la vallée en Dôme gris avec le Département. Le balisage et l'entretien du circuit ont été réalisés par les équipes du service sports nature sur 180 km au cœur des Monts de Guéret.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Stade VTT et circuit VTT XCO de Pierre La Grosle

L'inauguration du " Circuit VTT XCO de Pierre La Grosle ", en septembre, restera l'évènement majeur de la Station Sports Nature en 2022.

La labellisation " Centre de préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024 " de la Ville de Guéret a permis à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, via sa Station Sports Nature, de porter le projet de création d'un stade VTT sur le site de Pierre la Grosle et la construction d'un circuit VTT Cross-Country (XCO) aux caractéristiques conformes au cahier des charges de l'Union Cycliste Internationale. Ces deux chantiers contribuent, par leur qualité et la notoriété du label « Terre de jeux 2024 » au développement de la fréquentation de la Station Sports Nature et notamment de son site VTT / FFC. Plus globalement, ils servent également au développement économique et touristique du territoire creusois.

Le stade VTT Pierre La Grosle est un lieu d'entraînement qui accueille le circuit VTT XCO ainsi qu'un local technique de stockage et son auvent réalisés sur le parking. La piste est en accès libre, classée en niveau « noir » - très difficile - et recommandée pour les vététistes aguerris. Le projet se veut durable grâce à une intégration paysagère de qualité. Le bâtiment a été construit avec une structure et un bardage bois, et une architecture ressemblant à une feuille. Il est en autonomie sur l'énergie avec des panneaux photovoltaïques et en approvisionnement en eau, par la récupération des eaux de pluie.

Le circuit VTT a été réalisé sur des sentiers existants. L'aménagement a consisté à mettre le circuit en conformité avec les exigences de la pratique de haut-niveau (national, international et olympique) tout en préservant le site et la nature.

Ce local, totalement autonome en énergie et en eau, reflète la volonté de l'Agglo d'associer le respect de l'environnement au développement des activités de pleine nature.



► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget

dépenses fonctionnement

259 750 €

recettes fonctionnement

60 905€

(dont 58 % pour le Parc
Aventure de Chabrières

Fréquentation activités encadrées

5 361 pers.

Participants épreuves sportives soutenues par l'Agglo

3 627pers.

► Les perspectives 2023 ◀

L'année 2023 sera consacrée à la redéfinition de la stratégie sports de nature sur le territoire. Le travail engagé par l'Agglomération sur l'exercice de ses compétences nous amène à réfléchir sur le rôle et les missions des services en faveur du développement des sports de nature. L'objectif est de poursuivre le développement des pratiques de pleine nature grâce à une prise en charge progressive des acteurs des sports de nature et de repositionner l'Agglo dans son rôle d'aménageur et de soutien au développement des activités économiques et touristiques.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUÉRET

Les Loups de Chabrières

Le Parc est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse. Depuis son ouverture en juin 2001, 831 826 visiteurs ont été accueillis. En 2022, sa fréquentation (41 618 visiteurs) a retrouvé un niveau équivalent à la période pré-covid.

► Les missions du service ◀

- Une vocation d'information et de formation

Outre la découverte de cet animal mystérieux et fascinant, le Parc est aussi destiné à faire mieux connaître l'animal. Que ce soit par le parcours découverte et ses points d'arrêt expliqués, grâce au partage de la passion des soigneurs en visite guidée ou au travers de l'espace muséographique, l'objectif est de dépasser les croyances et les préjugés et d'améliorer la connaissance de l'animal. Plus qu'une découverte, c'est donc un voyage complet au pays et en l'honneur du loup.

- Une vocation scientifique

Le Parc Animalier des Monts de Guéret reçoit régulièrement des étudiants en biologie ou en psychologie des Universités de Limoges, Poitiers, Bordeaux, Marseille, Rennes, Tours, Paris, Lille, Liège... mais aussi de l'école vétérinaire de Maison Alfort. Ils trouvent ici un terrain d'étude privilégié sur des thèmes variés comme la compréhension de la structure hiérarchique, l'utilisation du territoire, l'amélioration des conditions de vie en captivité, la nutrition... Le Parc soutient également différents organismes nationaux tels que FERUS (anciennement Groupe Loup France) ou des groupements comme Loup.org.

► Les actions phares de 2022 ◀

- ✓ Travaux

L'affût des sapins (qui se situe entre les loups noirs du Mackenzie et les loups blancs arctiques) a été refait à neuf, offrant désormais une toiture et une très belle visibilité.

- ✓ Arrivées de nouveaux pensionnaires

Deux mâles gris européens sont venus compléter l'enclos des Roches en avril 2022. Ils proviennent du Parc du Reynou en Haute-Vienne et se sont bien adaptés à la terre creusoise.

Accusé de réception en préfecture
03/08/2023 à 16h23
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception en préfecture : 16/07/2023

Des chinchillas ont également rejoint la mini-ferme au printemps et le petit frère alpaga de Mademoiselle Tita est né le 5 juillet devant les yeux attendris de quelques visiteurs chanceux !

✓ Naissances

Deux bébés furets et deux chevreaux sont nés au Parc en mail. Trois louveteaux sont venus agrandir les meutes de l'enclos du sommet et de l'enclos des sources.

✓ Manifestations

- La Journée Médiévale - samedi 28 mai 2022

Il s'agit de la 14^e depuis sa création. Depuis plusieurs années, ce rendez-vous incontournable permet au Parc de battre des records de fréquentation sur une journée. C'est l'occasion de croiser chevaliers, bouffons... et de profiter des stands d'artisans installer dans l'enclos habité.

- Les bruits de la nuit - les mercredis et vendredis pendant les vacances d'été

C'est une animation bien appréciée par les visiteurs qui sont accompagnés par un seigneur lors d'une promenade nocturne le long des enclos, pour écouter le chant des loups et apprendre à identifier les cris d'autres animaux.

- Le Marché de Noël - samedi 3 et dimanche 4 décembre 2022

Ce dernier rendez-vous avant la fermeture annuelle du Parc est immanquable pour rencontrer le Père Noël ! Le site porte alors sa robe d'hiver et offre un écrin féérique à l'ambiance de fêtes de fin d'année... Au programme : animations, marché autour de nombreux exposants avec dégustation et vente de produits de bouche et artisanat (sculpture, peinture, maroquinerie, textile, produits gourmands, jeux, jouets, objets décoratifs, livres illustrés...) et possibilité de photo souvenir avec le Père Noël. Cette manifestation est organisée tous les ans en collaboration avec le Comité de Jumelage de Sainte-Feyre.

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget

dépenses fonctionnement

649 451 €

recettes fonctionnement

782 255 €

dépenses investissement

271 221 €

recettes investissement

7 515 €

Fréquentation

41 618 visiteurs

soit :

33 545

entrées individuelles

8 073

entrées " groupes "

► Les perspectives 2023 ◀

Un programme important de sécurisation du Parc Animalier débutera en septembre 2023 avec notamment la sécurisation des enclos des loups par abattage d'arbres dangereux, rénovation d'une partie des clôtures, électrification des clôtures avec report d'alarme sur smartphone en cas de chute d'arbres.

Une deuxième phase débutera en fin d'hiver.

Par ailleurs, une étude prospective sur le devenir du Parc sera lancée en interne pour permettre aux élus d'arbitrer sur les investissements nécessaires au maintien de l'attractivité du site et sur le mode de gestion le plus approprié à la poursuite de l'activité.



HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

La saison touristique 2022 aura été marquée par un retour à la normale des activités proche des saisons pré-COVID. Toutefois, la fermeture progressive des hébergements communautaires à compter de fin septembre a occasionné une baisse de la fréquentation de nos gîtes en fin de saison.

► Les missions du service ◀

- Le service hébergements touristiques a en charge l'accueil des clients et l'entretien ménager des hébergements. Il assure également un lien étroit avec les services techniques pour l'entretien des abords et la maintenance technique des bâtiments.
- Pour rappel, la commercialisation et la promotion est assurée par l'Office de Tourisme du Grand Guéret.

► Les actions phares de 2022 ◀

En juin 2022, nos 4 sites d'hébergements touristiques ont été mis en vente grâce notamment au partenariat noué avec le Comité Départemental du Tourisme et la société ANCORIS. Une vingtaine de candidats ont manifesté leur intérêt pour nos sites. Toutefois, à l'issue des visites seulement une petite dizaine de candidats ont fait une offre concrète de reprise.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

► Les chiffres clés de 2022 ◀

Budget

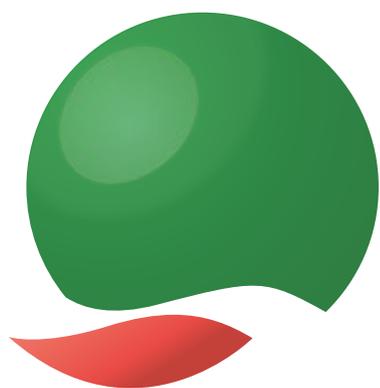
recettes

2022	Nombre de gîtes	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	TOTAL
Saint-Victor-en-Marche	9	7 712,20 €	15 632,00 €	35 000,00 €	4 393,60 €	62 737,80 €
La Chapelle-Taillefert	6	0,00 €	7 809,20 €	16 468,20 €	0,00 €	24 277,40 €
Jouillat	10	954,00 €	8 786,60 €	29 616,40 €	0,00 €	39 357,00 €
Anzême (mobil-homes)	5	0,00 €	4 149,20 €	10 180,00 €	0,00 €	14 329,20 €
	30	8 666,20 €	36 377 €	91 264,20 €	4 393,60€	140 701,40 €

Hausse des recettes malgré une fermeture anticipée des sites. Pour rappel : 136 086,00 € en 2021, 88 810,36 € en 2020 et 135 554,50 € en 2019 (hors location emplacements nus du camping de La Chapelle-Taillefert).

► Les perspectives 2023 ◀

En 2023, l'ensemble des sites d'hébergements devrait être vendus. Des travaux de rénovation – extension sur certains sites seront entrepris dans la perspective d'une réouverture complète en 2024.



GRAND GUÉRET

Communauté
d'Agglomération

9 avenue Charles de Gaulle - BP 302
23006 GUERET Cedex
Tel. 05 55 41 04 48
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230629-130_23-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023